

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 30 juin 2011 portant décision sur le point d'exécution des programmes d'investissements 2010 et 2011 de TIGF

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Michel THIOILLIERE, Jean-Christophe LE DUGOU, Frédéric GONAND et Olivier CHALAN BELVAL commissaires.

### 1. Observations sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2010

TIGF a présenté à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2010.

- 1.1 Lors de l'examen de ce bilan d'exécution, la CRE a constaté une hausse de 14,2 M€ (soit 18,5 %), à 90,9 M€, du montant des dépenses d'investissement par rapport au programme approuvé pour 2010.
- 1.2 Cet écart résulte principalement de l'anticipation d'une décision d'achat des canalisations nécessaires à la phase 2 du projet « Guyenne » pour un montant de 14,9 M€, de façon à profiter de conditions de marché favorables fin 2010. Cette anticipation, qui concerne le projet de renforcement de l'axe ouest avec l'Espagne en 2013, avait été signalée par TIGF lors du point d'exécution intermédiaire de juillet 2010.
- 1.3 L'état d'avancement des principaux projets déjà décidés est conforme au programme prévisionnel approuvé par la CRE dans sa délibération du 17 décembre 2009.

### 2. Observations sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2011

En application de la délibération de la CRE du 16 décembre 2010, TIGF a présenté l'état d'exécution à mi-année de son programme d'investissements 2011.

- 2.1 Lors de l'examen de cet état d'exécution, la CRE a constaté une baisse de 6,7 M€ (soit 7,4 %) du montant prévisionnel des dépenses d'investissement par rapport au programme approuvé pour 2011. Il s'établit désormais à 83,7 M€.
- 2.2 Cet écart s'explique principalement par le report du projet immobilier de regroupement sur un même site des effectifs palois de TIGF et par la baisse du coût du projet « Artère du Béarn » relatif au développement de l'axe ouest avec l'Espagne en 2013. Cette baisse est principalement liée à des conditions de marché concernant la construction plus favorables qu'au moment du budget initial.
- 2.3 L'état d'avancement des principaux projets déjà décidés est conforme au programme prévisionnel approuvé par la CRE dans sa délibération du 16 décembre 2010.

## **2. Décision concernant le programme d'investissements 2010**

La CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2010 est lié principalement à l'amélioration des conditions de marché dont a bénéficié TIGF pour l'achat des canalisations relatives à la phase 2 du projet Guyenne.

Elle observe également que, pour les projets majeurs déjà décidés, l'état d'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé.

En conséquence, la CRE approuve le programme d'investissements réalisé par TIGF pour l'année 2010.

## **3. Décision concernant le programme d'investissements 2011**

Comme pour le programme d'investissements 2010, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements ré-estimées et le programme d'investissements approuvé pour 2011 est lié principalement à l'amélioration des conditions de marché dont a bénéficié TIGF pour le projet artère du Béarn.

Elle observe également que, pour les projets majeurs déjà décidés, l'état d'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé.

En conséquence, la CRE approuve le programme d'investissements réévalué par TIGF pour l'année 2011.

Elle demande à TIGF de lui présenter mi-2012 le bilan définitif concernant l'exécution du programme d'investissements pour l'année 2011.

Fait à Paris, le 30 juin 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADoucette